



**délibération :
D_2022_4_5**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 37

Votants : 46

**Objet : Acquisition de
la parcelle AK 291p à
Bray-sur-Seine**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 05 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Fontaine-Fourches, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 28 Juin 2022

Titulaires : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur GODRON Charles, Madame LEMORE Christine, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FORGET Michel, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Madame MOREAU Patricia, Madame BENOIT Florence, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur FIEVET Jean-Pierre

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël
Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur POTAGE Jean-Claude

Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Monsieur HERMANS Emeric a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine

Madame BUOT Julie a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles

Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel

Monsieur CAPMARTY André a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia

Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Madame DELATTRE Nadine

Absent(s) : Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame SAMSON Véronique, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur JOLY Alain

Excusé(s) : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur HERMANS Emeric, Madame BUOT Julie, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LESAGE Cédric, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur DE RYCKE Régis

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul FENOT

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration de Logirys en date du 17 juin 2022 approuvant la cession à la Communauté de communes Bassée Montois de la parcelle AK n°291 p à détacher de la parcelle AK 291 d'une contenance de 950 m2 environ située 191, rue du Docteur Schweitzer à Bray-sur-Seine ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 27 juin 2022 ;

Considérant que la Communauté de communes Bassée Montois porte un projet de construction de 8 maisons de ville destinées au logement de personnes âgées du territoire ;
Considérant que la réalisation de ce projet nécessite des acquisitions foncières de terrains nus ;
Considérant les acquisitions foncières déjà réalisées ;
Considérant que la présente acquisition porterait sur un terrain nu d'une contenance de 950 m2 environ située 191, rue du Docteur Schweitzer à Bray-sur-Seine en continuité du projet envisagé par la Communauté de communes ;
Considérant que la Communauté de communes s'est rapprochée de Logirys, propriétaire de la parcelle AK 291, en vue d'acquérir une emprise de terrain de 950 m2 environ à détacher de cette dernière ;
Considérant que les parties se sont entendues sur la somme de 30 000 € HT, hors frais d'acte notarié et de bornage, liés à cette acquisition ;

La parcelle à acquérir est la suivante :

Section	N°	Lieudit
AK	291p	ETANG BRODA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver l'acquisition par la Communauté de communes Bassée Montois de la parcelle AK n°291 p à détacher de la parcelle AK 291 d'une contenance de 950 m2 environ située 191, rue du Docteur Schweitzer à Bray-sur-Seine pour un montant de 30 000 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte notarié relatif à cette acquisition ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que :
 - o Les opérations budgétaires sont inscrites au budget principal 2022
 - o Les frais d'acte notarié et de bornage seront à la charge de la Communauté de Communes Bassée Montois.
- Désigne l'office notarial « Sophie PUJO, notaire associée » pour cette affaire.

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le 13/07/2022
ID : 077-200040251-20220705-D_2022_4_5-DE

Emis le 05/07/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 13/07/2022



ten
Le président
Roger DENORMANDIE